

INFO COVID

EXTRAIT DU POINT HEBDOMADAIRE COVID 76 DU 20 JANVIER 2021

I. POINT EPIDEMIQUE

- ✓ **Circulation du virus est au-dessus du seuil épidémique, et en augmentation.**
- ✓ **Pas de confirmation de la circulation de variants à l'heure actuelle.**
- ✓ **L'absence de personnel met tous les hôpitaux en difficulté.**
- ✓ **L'impact sur l'hospitalisation est encore contenu, notamment en réanimation.**
- ✓ **Seine-Maritime : 223 nouveaux cas pour 100 000 habitants, en hausse.**
- ✓ **CH de Dieppe : Situation critique**
 - 386 nouveaux cas hebdomadaire (augmentation de 200 en une semaine)
 - 118 patients COVID hospitalisés avec plusieurs clusters.
 - 130 professionnels hospitaliers absents.

II. VACCINATIONS

- ✓ **La limitation des doses vaccinales met les hôpitaux et EHPAD en difficulté pour l'administration de la 2^e injection.**
- ✓ **Normandie : plus de 45 000 vaccinés (objectif régional mensuel : 50 000)**

III. ACTIONS DE SOUTIEN DE L'ARS

- ✓ **Cellule Ressources Humaines de l'ARS coordonne le recrutement de soignants volontaires et retraités intra et extraterritoriaux pour pallier au déficit de personnel de l'hôpital de Dieppe.**
- ✓ **Offre de dépistage renforcée.**
- ✓ **Campagne « gestes barrière » organisée avec la ville de Dieppe.**

IV. NOUVELLES MESURES DE L'ASSURANCE MALADIE

- ✓ **Les indemnités journalières sont désormais sans délai de carence et avec maintien de salaire.**
- ✓ **Décret de Loi du 20 janvier 2021 suite au constat de la forte augmentation des cas zéro :**
 - **Extraction et transmission à la préfecture de la base d'appui CONTACT COVID pour la surveillance du confinement effectif des cas zéro.**
 - **Traceurs de l'Assurance Maladie et plateforme SUIVIDEL :**
 - **Contact du patient zéro isolé par l'Assurance Maladie, qui propose au patient la visite à domicile d'un IDEL. Les patients ont le droit de refuser ce suivi.**
 - **Cette visite, réalisée dans les 12h, est l'occasion de s'enquérir de l'état du patient et de réaliser un éventuel dépistage de l'entourage au domicile.**
 - **L'IDEL doit être inscrit sur la plateforme SUIVIDEL pour être mobilisé. Il est contacté par SMS par SUIVIDEL, et une application smartphone lui permet de faire un retour d'information et valider la visite.**
 - **Si l'IDEL habituel du patient n'est pas inscrit au préalable sur SUIVIDEL, la Plateforme SUIVIDEL trouvera un IDEL volontaire référencé à proximité du domicile du patient.**
La rémunération spécifique à cette visite est conditionnée par l'inscription préalable du professionnel sur la plateforme SUIVIDEL. Rien ne se fera hors de ce cadre, donc ne tardez pas à vous y inscrire.
 - **La plateforme SUIVIDEL est un outil mis en place par votre URPS Infirmiers. Pour plus d'informations : <https://www.urps-infirmiers-normandie.fr>**
 - **La participation à ce dispositif est une démarche volontaire.**
Pour vous y inscrire dès à présent rendez-vous sur le lien suivant :

Formulaire de référencement SUIVIDEL

Contact administratif :

Plateforme Territoriale d'Appui Caux Dieppe Vallées - Place du Général De Gaulle, Mairie - 76730 - BACQUEVILLE-EN-CAUX

Dr Jean GODARD, Président de la PTA CDV
godard.jean@ptacdvt.fr - 06 63 64 69 35

Gérald GIOVANI, Responsable administratif
giovani.gerald@ptacdvt.fr - 07 60 11 51 60